

**délibération :
D_2023_8_3**

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 06 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie - salle du conseil, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 29 Septembre 2023

Présents : 14

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Dispositif Territoire
Engagé pour la Nature (TEN)
Agence régionale de la
biodiversité de Nouvelle
Aquitaine**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame LALANDRE Sophie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame ALIX Florence, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Julie GANNE

Fait et délibéré en mairie les
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu la délibération 2020-9-3 Plan communal de transition écologique 2020-2025

Vu la délibération portant Convention pluriannuelle avec les compagnons du végétal sur le plan actions sensibilisation des citoyens au développement durable et accompagnement à la transition agro écologique

Vu la délibération 2023.07.139 Adoption de la stratégie biodiversité intercommunale 2023-2028 de Grand Angoulême votée en juillet 2023, inscrivant 5 axes de travail : 1. Connaissance et préservation ; 2. Sensibilisation et Mobilisation ; 3. Territoires Engagés; 4. Développement économique, 5. Cohérence des Politiques

Vu que la commune de Mouthiers dispose d'un patrimoine naturel remarquable intéressant avec des reliefs variés, des boisements dans les surfaces les importantes de l'agglomération, des prairies, des pelouses, des zones humides avec des tourbières, cours d'eaux : la Boème et la Charraud. Ainsi, la commune accueille des milieux variés riche en biodiversité intéressants et reconnus avec des espaces protégées ZNIEFF et Zones Natura 2000.

Vu l'engagement depuis une trentaine d'année la commune dans des actions visant à préserver la biodiversité en mettant en place des actions de sensibilisation grand public : réalisation en 2016 d'un atlas de la biodiversité réactualisé en 2022 et communications, expositions et animations, Festival biennal de la biodiversité depuis 2019, arboretum, plantation de haies, créations de vergers, mares et zones humides, animations scolaires « nature », sensibilisation aux espèces envahissantes, l'ensemble visant à faire évoluer les pratiques des citoyens de la commune.

Vu l'évolution des pratiques des services de la commune : la non utilisation de pesticides, une gestion différenciée des espaces verts de la commune, la préservation du patrimoine naturel communal et

Les animations auprès des enfants et familles par les professionnels de l'école, de la crèche et de la médiathèque.

C'est dans cette logique de stratégie et la mise en œuvre des actions que la collectivité souhaite présenter une candidature au dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) porté par l'ARB Nouvelle-Aquitaine.

Le dispositif TEN :

Le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » est un levier de la stratégie régionale de la Biodiversité pilotée par l'Agence Régionale de Biodiversité (ARB) de Nouvelle-Aquitaine. Il a pour objectif de faire émerger des Stratégies Locales pour la Biodiversité à même d'apporter des réponses de terrain aux enjeux prioritaires de préservation et/ou de restauration de la biodiversité. Il s'agit notamment de fixer un cap opérationnel en faveur de la biodiversité.

Les lauréats labellisés TEN se voient mettre à disposition par l'ARB Nouvelle-Aquitaine un accompagnement dans la recherche de financement et dans l'ingénierie de projet, ainsi qu'un espace de partage d'expérience entre structures lauréates : le Club des Territoires Engagés pour la Nature. Elle facilite également la reconnaissance des actions mises en œuvre par la collectivité : la labellisation permet de bénéficier d'outils de communication (kit, fiche « portrait de territoire », etc.) et d'être promu par la Région, l'ARB Nouvelle-Aquitaine et l'Office Français de la Biodiversité. La reconnaissance TEN n'ouvre pas droit à des financements spécifiques pour la réalisation des projets.

La candidature TEN est composée de plusieurs volets dont un état des lieux des pratiques en matière de biodiversité ainsi que des fiches actions relevant de stratégies, de projets, ou d'actions à engager sur le territoire. Chaque action devra être engagée durant la période de votre reconnaissance, c'est-à-dire dans les 3 ans suite à la sélection.

A noter que Grand Angoulême est labellisé TEN depuis 2022 et que les services des deux collectivités travaillent en lien étroit pour une bonne cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité.

Les 3 actions présentées dans la candidature TEN sont les suivantes :

1- Action PLANTATION DE HAIES : cette action s'inscrit dans la continuité des années passées et de poursuites du redéploiement de haies afin de recréer des corridors verts, renforcer la perméabilité des sols, de créer des habitats pour la faune, d'améliorer le paysage et offrir une alimentation.

2- Action RENATURATION DES COURS D'ECOLES : cette action s'appuie sur l'engagement municipal de renaturer les 2 cours d'écoles maternelles et élémentaires d'ici à 3-4 ans. Ces renaturations ont pour objectif de générer des îlots de fraîcheur, diminuer les températures des bâtiments par l'ombre des arbres, favoriser le retour de la nature, de permettre les apprentissages au contact de la nature. Cette action est également l'occasion de sensibiliser les équipes éducatives en place aux questions de transition écologique et de biodiversité,

3- Action MOBILISATION (action obligatoire) : présente les modalités de réflexion / sensibilisation / mise en action auprès des agents, des partenaires et des citoyens. Cette fiche action favorise notamment les opérations de concertation et de communication, les propositions de formation.

Pour l'ensemble de ces projets, la commune travaillera en partenariat avec de nombreux acteurs : communes concernées, Les compagnons du végétal, la LPO, Charente nature, le Conservatoire d'Espaces Naturels, Charente Nature, Prom'haies, et les collectivités Grand Angoulême, le Département de la Charente, le Sybra.

AR Prefecture

016-211602362-20231006-D_2023_8_3-DE
Reçu le 13/10/2023

Au regard des éléments exposés, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la candidature de la commune auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de la Nouvelle Aquitaine au titre des Territoires Engagés pour la Nature (TEN) afin de faire état de la volonté des élus de se porter candidat à ce dispositif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 06/10/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 13/10/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**



